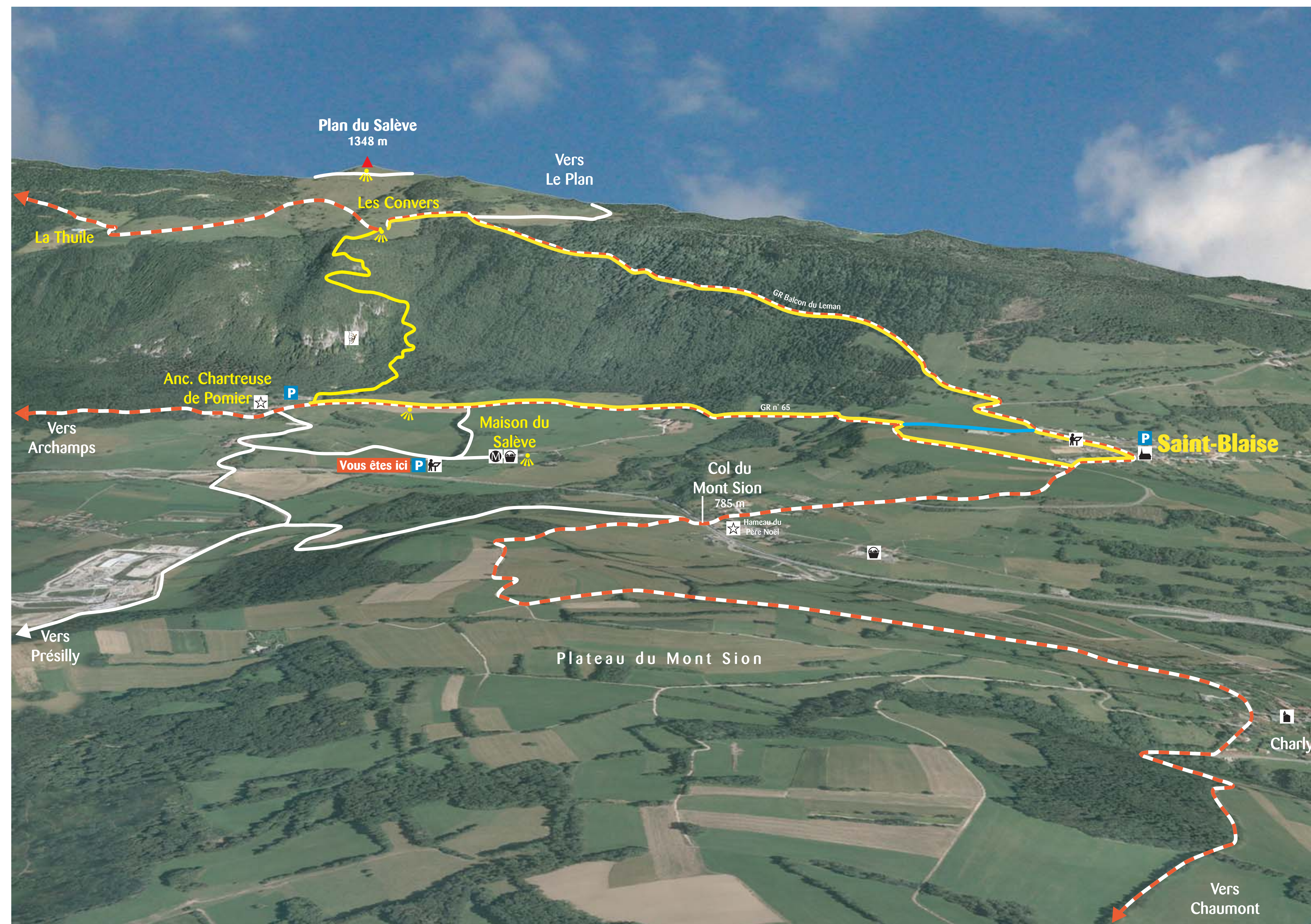


# Boucle des Convers

Commune de Présilly - Maison du Salève - Altitude : 760 m

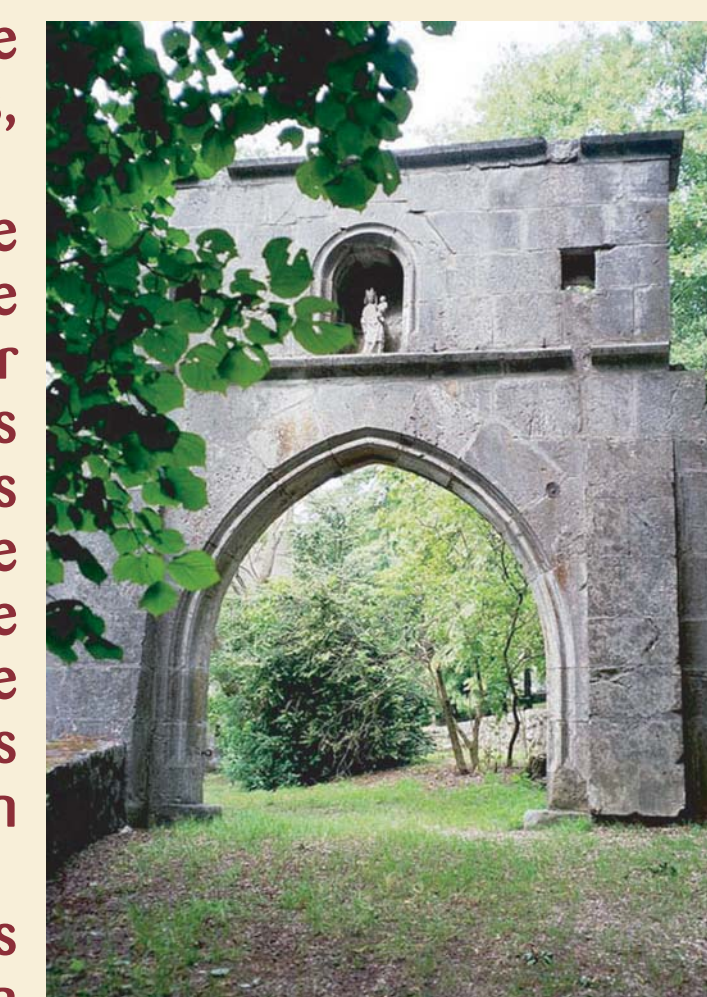


## La Chartreuse de Pomier

La chartreuse a été fondée par les comtes de Genève et de Vaud en 1170. Son nom viendrait de Pro murus, qui signifie "hors des murs".

Les chartreux développèrent sur leur vaste domaine l'agriculture et l'industrie. Ils exploitaient le calcaire dans des fours à chaux et reprirrent l'extraction du fer au sommet du Salève à partir des sables sidérolithiques (riches en fer). Ils possédaient des dépendances agricoles: fermes de la Quory, de Mikerne (Maison du Salève), des Bois, de l'Abergement, de la Thuille et des Convers. Cette dernière est un alpage où les moines convers, attachés aux travaux sur le domaine, montaient le bétail en alpage.

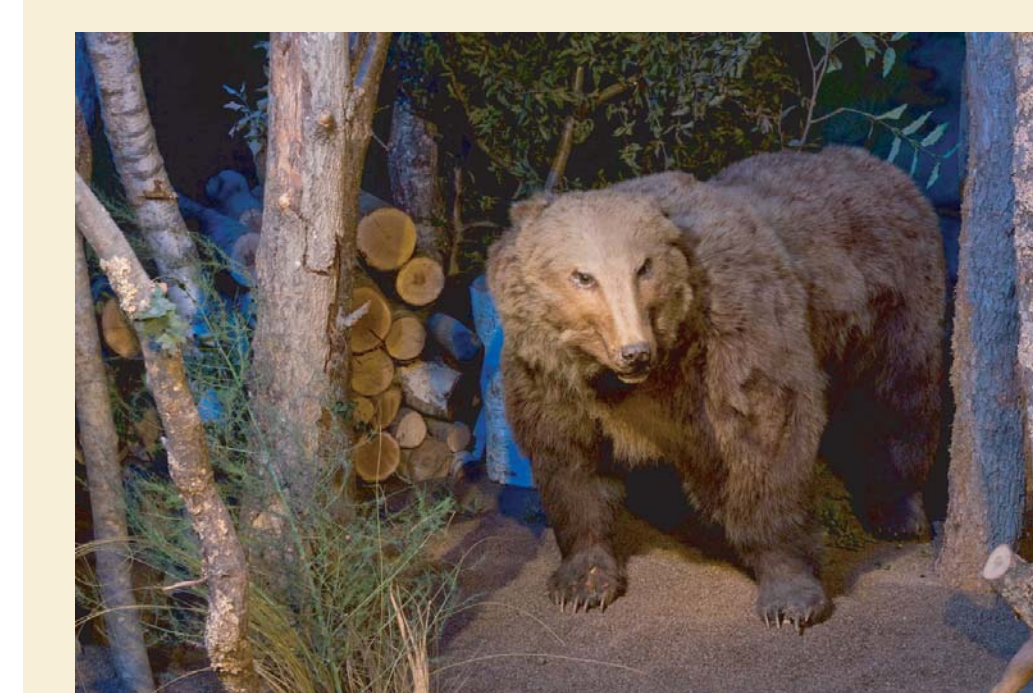
A la Révolution, les moines ont été chassés, les bâtiments pillés. Il ne reste aujourd'hui que la maison du prieur et la magnifique porte romane. La chartreuse est aujourd'hui un lieu enchanteur que l'on peut louer pour des séminaires, mariages où visiter à l'occasion de concerts et autres événements culturels.



The charterhouse was founded by the Counts of Geneva and Vaud in 1170. Its name is thought to come from Pro murus, which means "outside the walls".

True to their tradition, the Carthusian monks used the large expanse of land for farming and industry. They used lime kilns and again began extracting iron from the iron-rich siderolithic deposits on top of Le Salève. They also had a number of farm outbuildings, including La Quory, Mikerne (Maison du Salève), Les Bois, L'Abergement, La Thuille and Les Convers. The latter is found in mountain pasture, where the lay brothers would take the cattle for grazing. The monks were driven from the land during the Revolution of 1792 and the buildings pillaged. Today, only the prior's house and the magnificent Roman doorway remain.

## La forêt du dernier ours



C'est ici, dans les forêts du Mont Sion, que le dernier ours du Salève a été tué en 1821. Cette année là, un ours, est aperçu à plusieurs reprises sur les pentes du Salève dominant Cruseilles, suscitant l'inquiétude des habitants. Une battue est alors organisée et se termine par la mort de l'animal.

Le plantigrade coule aujourd'hui des jours paisibles au muséum d'histoire naturelle de Genève. En 2008, des ours italiens, vivants ceux-là, ont été observés dans les Grisons en suisse !

It is here, in the forests of Mont Sion, that the last Le Salève bear was killed in 1821. The beast was spotted that year on the slopes of Le Salève overlooking Cruseilles, much to the concern of local residents. A hunt was organised, and the animal was eventually tracked and killed-through. It now spends its days quietly in Geneva's Natural History Museum. In 2008, Italian bears-live this time-were spotted in the Grisons region of Switzerland!

La Maison du Salève Pour tout savoir sur l'histoire, la nature et les activités de cette montagne emblématique du Salève, visitez la Maison du Salève à Présilly entre Cruseilles et St Julien. [www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)

Création SED Haute-Savoie d'après MNT et Orthophotos RGD 7374, crédits photos : Syndicat Mixte du Salève - Eric Dur, Muséum de Genève.

### Réseau de sentiers balisés

Nom de l'itinéraire : dénivelé \ durée

GR N° 65, GR Balcon du Léman @

Boucle des Convers : 470 m \ 3 h 30

Parcours de découverte "Les villages du Salève"

Parcours de découverte "Les Trésors des Chartreux"



Parking



Point de vue



Point d'intérêt patrimonial



Eglise



Maison du Salève



Vente de produits du terroir



Via ferrata

## Recommandations

• La randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez?

• Avant de partir, informez votre entourage de votre itinéraire. Ne partez jamais seul, l'état des chemins peut subir des modifications en fonction des conditions météorologiques, des saisons et de leur fréquentation.

• Respectez les propriétés privées et les zones de cultures, ne nourrissez pas les chevaux. Ne troublez pas la tranquillité des animaux sauvages, gardez les chiens en laisse.

• La nature a besoin de vous, contemplez les fleurs, ne les cueillez pas, remportez vos débris.

• Soyez vigilants lors des dépassements ou croisements avec d'autres usagers (piéton, personne à mobilité réduite, VTT, équestre).

• Dans les espaces naturels la circulation des véhicules à moteur est interdite. Sur les chemins elle peut être réglementée, renseignez-vous auprès de la commune concernée.

• Les feux et le camping sauvage sont interdits dans les espaces naturels traversés.

• La chasse est ouverte du 2ème dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Jours sans chasse : Mercredi et vendredi.